

PRÉSENTATION VERBALE

DU MÉMOIRE AYANT POUR TITRE

Ligne de transport  
d'électricité entre le parc  
éolien St-Cyprien du  
promoteur Énergies Durables  
Kahnawà:ke inc., et le poste  
de distribution Napierville  
d'Hydro-Québec

PAR UN GROUPE DE 12 AGRICULTEURS AYANT POUR PORTE-PAROLE

MONSIEUR ALAIN GRÉGOIRE

18 JUIN EN SOIRÉE

Alain Grégoire

Napierville (Québec)

Je suis porte-parole de 5 fermes qui n'ont pas signé de contrat d'option avec TCI Renewable Énergie, l'initiateur du projet éolien Saint-Cyprien.

Toutes les fermes dont je suis le porte-parole possèdent des terres agricoles le long de la voie ferrée entre la Grande ligne du rang Double et le poste Hydro-Québec Napierville, situé dans le village de Napierville.

Notre mémoire a été fait en 2 parties.

La première partie de notre mémoire a été écrite avant les séances de questions qui se sont tenues du 19 au 22 mai.

Cette première partie de notre mémoire se limitait aux lignes de transport d'électricité.

La deuxième partie de notre mémoire a été écrite après avoir analysé les réponses aux questions posées à la première partie des audiences du BAPE.

Dans cette deuxième partie de notre mémoire, en plus de parler du transport d'électricité nous nous questionnons sur le respect des principes d'équité et de solidarité sociale dans ce projet éolien.

La partie de notre mémoire écrite avant la première partie des audiences n'a pas été modifiée. Cette partie du texte a aussi été déposée à la CPTAQ au début de mars. Nous croyons que ce premier écrit aidera les commissaires à mieux comprendre la raison de notre demande d'audience.

Dans les faits, avant la première partie des audiences tenue du 19 au 22 mai, Hydro-Québec nous a toujours fourni des réponses incomplètes se limitant à dire que le parc éolien se connectera à la Grande Ligne du rang Double.

La raison donnée par Hydro-Québec pour ne pas dévoiler publiquement la ligne qui transportera l'électricité de la Grande Ligne du rang Double vers le poste Napierville Hydro-Québec est « qu'on ne peut dévoiler publiquement la ligne qui sera utilisée s'il n'a pas de travaux à faire sur cette ligne ».

Ce genre de réponse n'a rien de rassurant pour les agriculteurs qui seraient touchés par la construction d'une nouvelle ligne de transport.

Lors de la première partie des audiences du BAPE, celle tenue du 19 au 22 mai, nous avons eu pour la première fois la confirmation officielle par un porte-parole d'Hydro-Québec que le réseau de distribution 25 KV le long du Chemin du rang Double serait utilisé.

Utiliser les lignes de distribution 25 KV pour acheminer l'électricité produite par un parc éolien vers le réseau d'Hydro-Québec est une nouvelle technologie.

Le seul endroit au Québec, où cette nouvelle technologie est utilisée, est le parc éolien Saint-Philémon. *(Ajout : Monsieur François Tremblay a indiqué qu'un autre parc éolien était aussi raccordé au réseau de distribution : le parc Rivière-au-Renard. Après vérification, le Site nordique expérimental en éolien CORUS Rivière-au-Renard, en Gaspésie [gré à gré] ne produit que 4,10 MW avec seulement deux éoliennes [mern.gouv.qc.ca/energie/eolien/eolien-projets.jsp]. La technologie utilisée diffère du projet éolien Saint-Cyprien et Saint-Philémon, utilisant des éoliennes Senvion MM92 CCV [eolien.qc.ca/fr/infrastructures/site-nordique-experimental-en-eolien-sneec.html.]*)

Jusqu'à présent, il y a eu des problèmes de tensions.

Hydro-Québec a mentionné que ces problèmes avaient été réglés à la satisfaction des parties concernées.

Toutefois, le porte-parole d'Hydro-Québec a avoué que le problème n'est que nouvellement réglé et qu'Hydro-Québec en est à s'assurer que d'autres problèmes ne surviendront pas.

Hydro-Québec n'a donc aucune expertise de ce type spécifique de raccordement. Par conséquent, Hydro-Québec ne peut garantir que le raccordement prévu va fonctionner pour le projet éolien Saint-Cyprien.

Comme il est possible que des problèmes surviennent, nous demandons au BAPE de nous assurer qu'Hydro-Québec prévoit un plan B qui consisterait en l'installation de 2 circuits différents sur les mêmes poteaux le long du Chemin du rang Double.

C'est pour nous le seul plan B acceptable.

Avoir un plan B, c'est prévoir ce qui peut arriver à l'avenir et avoir une solution de rechange pour éviter des impacts négatifs sur nos entreprises agricoles.

Le promoteur du projet éolien Saint-Cyprien a 10 endroits réservés pour 8 éoliennes.

Il y a 2 endroits de réserve au cas où des éoliennes seraient déplacées par le BAPE ou la CPTAQ.

Pourquoi un promoteur pourrait avoir un plan B pour sécuriser son projet alors que les agriculteurs non-signataires de contrats avec le promoteur n'auraient aucune solution de rechange.

Dans notre mémoire nous avons accordé priorité aux arguments contre la construction d'une nouvelle ligne de transport le long de la voie ferrée sur des terres en culture.

Cette priorité pour éviter la construction d'une nouvelle ligne de transport ne doit pas être interprétée comme notre appui au projet éolien dans l'éventualité qu'aucune ligne de transport ne soit construite.

## 4

Le représentant de TCI Renawable Énergie a été mis au fait dès le début de ses démarches qu'aucune ferme de notre groupe ne signera de contrats d'option pour permettre d'installer des éoliennes.

Maintenant, je vais vous expliquer la raison pourquoi, la majorité des agriculteurs dans l'environnement du projet éolien Saint-Cyprien sont contre ce projet éolien dans les bonnes terres agricoles.

Dans le début des années 50 avec l'arrivée des équipements lourds comme les Buldozer, les agriculteurs ont nettoyé leurs terres en enlevant les obstacles comme les tas de roches et les souches.

Les obstacles dans les champs nuisaient aux travaux agricoles.

D'ailleurs ce nettoyage de terre n'a jamais cessé jusqu'à nos jours.

On est maintenant à la 3<sup>e</sup> génération depuis l'arrivée des équipements lourds.

Maintenant, la majorité des terres agricoles a été drainée, ce qui a permis de supprimer des fossés.

Nous avons maintenant des champs plus grands sans aucun obstacle ce qui évite les pertes de temps et augmente l'efficacité.

Les travaux qui ont été réalisés pour avoir de beaux grands champs faciles à cultiver n'avaient pas uniquement un but de rentabilité monétaire à court terme.

La fierté d'avoir des belles terres propres et sans obstacle que l'on pourra transférer aux générations futures était une importante motivation à faire les travaux.

Une majorité d'agriculteurs ne comprend toujours pas pourquoi il est permis d'implanter des éoliennes dans les bonnes terres agricoles.

Chaque mètre carré de bonne terre agricole perdue pour implanter des éoliennes est déplorable, surtout que les éoliennes pourraient être implantées dans de la terre inculte.

2 valeurs s'affrontent : d'un côté les agriculteurs qui voient seulement le rendement monétaire à court terme et de l'autre côté les agriculteurs, comme nous, qui ne veulent pas transmettre en héritage aux générations futures des terres où l'on n'est plus maître chez nous [exemple, par des servitudes et des contrats de droits superficiaires].

La rencontre de ces 2 valeurs a créé de la discorde et de la division dans le monde agricole.

Cette discorde et cette division pourraient devenir permanentes dans l'éventualité que le parc éolien Saint-Cyprien soit construit à Saint-Cyprien-de-Napierville.

En terminant, nous tenons à parler d'équité et de solidarité sociale, 2 principes de base de la Loi sur le développement durable. Dans la Loi sur le développement durable, chapitre 2, article 6, au point B, nous tenons à préciser que le point B concerne l'équité et la solidarité sociale.

Commençons par l'équité. Les agriculteurs qui ont accepté d'avoir des éoliennes sur leurs terres l'ont fait librement alors que les agriculteurs qui ont refusé des éoliennes sur leurs terres et que leurs terres se situent dans l'environnement du parc éolien n'auront pas d'autres choix que de vivre avec les nuisances de celui-ci.

CE N'EST PAS ÉQUITABLE.

Maintenant, parlons de solidarité sociale.

Aucune solidarité sociale n'est possible lorsqu'une communauté est divisée dans ses valeurs comme cela se passe présentement dans le monde agricole.

Le vent est une énergie durable. Un projet éolien qui ne respecte pas la loi sur le développement durable n'est pas du développement durable.

Notre conclusion est que le projet éolien Saint-Cyprien doit être relocalisé à un autre endroit.